

FICHE DES DONNEES DE SECURITE

MODULO COLLE EXTRA FLEX 15 Kg

1 Identification de la substance/ du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur du produit

Nom: **MODULO COLLE EXTRA FLEX 15 Kg**

Numéro d'enregistrement: **5945763013872**

1.2 Utilisation du produit

Le produit est destiné à l'utilisation professionnelle ou de consommation.

Application/ Utilisation du produit Mortier prédosé

1.3 Identification de la société

Distributeur: Modulo Decorative Solutions SRL

Adresse: 22 Decembrie 1989, Nr. 29, Turda, 401113, département de Cluj, Roumanie

Tél: (+40) 264-305600 Fax: (+40) 264-305514

E-mail: office@modulo.fr.

Horaires: Lundi - Vendredi de 8h30 à 17h30

1.4 Téléphone urgences:

Tél: (+40) 264-305600

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

La classification de ce produit a été réalisée en conformité avec le Règlement no. 1272/2008 (CLP).

Les résultats des tests in vitro ont montré que les mélanges à base de ciment, contenant plus de 1 %

de ciment, provoquent des irritations cutanées graves et des lésions oculaires graves, d'où leur classement.



GHS05 corrosion

Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque l'irritation de la peau.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une réaction allergique de la peau.
STOT SE 3 H335 Peut provoquer l'irritation des voies respiratoires.

2.2 Eléments sur l'étiquette:

Règlement no. 1272/2008 (CLP):

Le produit est classé et étiqueté conformément au Règlement sur la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges (CLP)

Pictogrammes de danger



GHS05



GHS07

Mot de mise en garde Danger

Les composants dangereux déterminant l'étiquetage:

Ciment Portland

Phrases de danger

H315 Provoque l'irritation de la peau.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H317 Peut provoquer une réaction allergique de la peau.

H335 Peut provoquer l'irritation des voies respiratoires..

Phrases de précaution

P101 Si un avis médical est nécessaire, avoir à portée de main le récipient ou l'étiquette du produit. P102

Ne pas laisser à la portée des enfants.

P103 Lire attentivement et suivre toutes les instructions.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/des protections auditives.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P305 + P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer soigneusement à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles de contact, le cas échéant et si cela peut être fait facilement. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.

P362 Enlever les vêtements contaminés.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale. Informations supplémentaires:

Contient du ciment Portland avec un chrome VI soluble inférieur à 2 ppm dans la durée de conservation indiquée sur l'emballage.

2.3 Autres dangers

Le produit contient du sable de silice avec moins de 1 % de fractions fines et n'est donc pas classé comme dangereux ; cependant, faites attention à la manipulation et suivez les instructions relatives aux équipements de protection individuelle.



Résultats de l'évaluation PBT et vPvB PBT:

Ne contient pas de substances PBT vPvB. Ne contient pas de substances vPvB.

3 Composition/ informations concernant les composants

3.1. Mélanges:

Description des mélanges: Mélange formée des substances suivantes avec des additifs qui ne sont pas nocifs

Composantes dangereuses		
CAS: 14808-60-7 EINECS: 238 -878-4	Substance de dioxyde de silicium (sable de quartz) avec une limite d'exposition communautaire sur le lieu de travail	50-70%
CAS: 65997-15-1 EINECS: 266 -043-4	Ciment Portland  Eye Dam. 1, H318;  Skin Irrit. 2, H315; Skin Irrit. 1B, H317; STOT SE 3, H335, EUH203 Limites de concentration spécifiques: Skin Irrit. H315 C ≥ 1 % Eye Dam. H318 C ≥ 1 %	25-50%

4. Mesures de secours

4.1 Description des mesures de secours

Informations générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés de produit.

Eloigner immédiatement la victime de la zone dangereuse. Si le patient ne se sent pas bien, consulter un médecin et lui présenter cette fiche de sécurité.

après l'inhalation:

Le patient doit être transporté dans un endroit bien ventilé; en cas d'effets secondaires consulter le

médecin.

après le contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau.

après le contact avec les yeux:

Il est nécessaire de laver les yeux à l'eau courante pendant quelques minutes, en gardant les paupières complètement ouvertes, puis le médecin doit être consulté.

après l'ingestion:

Laver bien la bouche à l'eau. Ne pas provoquer de vomissements. Consulter un médecin et présenter cette fiche de sécurité.

4.2 Les symptômes et les effets les plus importants, aigus et retardés

Cette poudre (humide ou sèche) peut provoquer des irritations ou des lésions graves irréversibles au contact des yeux. Un contact prolongé avec une peau humide (en raison, par exemple, de la sueur ou de l'humidité) peut provoquer une irritation de la peau.

4.3 Indications pour tout type d'assistance médicale immédiate et traitements particuliers nécessaires En cas d'ingestion, un lavage gastrique avec addition de charbon actif doit être effectué.

5. Mesures contre les incendies

5.1 Moyens d'extinction des incendies:

L'extincteur approprié; Le produit n'est pas combustible/ inflammable.

5.2 Dangers particuliers causés par la substance ou le mélange

Sans informations pertinentes.

5.3 Recommandations destinées aux pompiers-sapeurs Equipements de protection

Des mesures de protections ne sont pas nécessaires.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter la formation de la poussière. Assurer une ventilation appropriée.

6.2 Précautions pour l'environnement:

Des mesures spéciales ne sont pas nécessaires.

6.3 Méthodes et matériel pour l'isolation des incendies et pour le nettoyage:

Nettoyage mécanique. Utiliser des moyens de neutralisation. Eliminer le matériel contaminé en tant que

déchet en conformité avec le chapitre 13.
Assurer une ventilation appropriée.

6.4 Renvois aux autres sections

Pour des informations concernant une manutention en toute sécurité, voir le chapitre 7.
Pour des informations concernant le matériel de protection personnelle, voir le chapitre 8.
Pour des informations concernant les résidus, voir le chapitre 13.

7. Manutention et stockage

7.1 Précautions pour la manutention en conditions de sécurité

Une aspiration adéquate des poussières.
Les réservoirs doivent être fermés hermétiquement. En cas de poussière, aspirer.
Indications en cas d'incendie ou d'explosion:
Des mesures spéciales ne sont pas nécessaires.

7.2 Conditions de stockage en conditions de sécurité; y compris les éventuelles incompatibilités

Mode de stockage: Conditions pour les entrepôts/ hangars et les récipients:
Conserver le produit dans son emballage original hermétiquement fermé.
Indications sur le stockage mixte:
Ne pas stocker au contact avec les aliments.
Autres indications concernant les conditions de stockage:
Garder dans un endroit sec. Garder à l'abri de l'humidité et de l'eau.

7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Sans informations pertinentes

8 Contrôles de l'exposition

8.1 Paramètres de contrôle:

Ingrédients dont les valeurs limites doivent être maîtrisées sur les lieux de travail :

No. CAS / Nom de la substance / % / Type / Valeur / Unité	
CAS: 14808-60-7 Silicose (Quartz sand)	
VLM	Valeur limite maximale 8 heures: 0,5 mg/m ³ fraction respirable
CAS: 65997-15-1 Ciment Portland	
VLM	Valeur limite maximale 8 heures: 10 mg/m ³ fraction d'inspiration

Valeurs limites d'exposition supplémentaires pour les dangers possibles pendant le travail :

Total inhalable dust: 10 mg/m³

Respirable dust (< 5 µm): 4 mg/m³ Quartz respirable dust (< 5 µm) : 0,15 mg/m³

Indications supplémentaires On a utilisé comme base les listes valables au moment de la

production.

8.2 Contrôles de l'exposition Contrôles techniques appropriés

Pas de données supplémentaires, voir le point 7.

Mesures de protection individuelle, telles l'équipement de protection personnelle

Normes générales de protection et d'hygiène durant le travail:

Voir les mesures de protection connues lors de la manutention des substances chimiques.

Tenir à distance des aliments, des boissons et des fourrages.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Utiliser une crème hydratante pour la peau après le traitement du produit.

Protection respiratoire

Non nécessaire dans les espaces ventilés.

Équipement de filtrage temporaire:

Filtre P2

Dans le cas d'expositions courtes et minimales, le masque sera utilisé ; dans le cas des plus intenses et durables, l'appareil respiratoire autonome sera utilisé.

Protection des mains Gants de protection

Matériel pour les gants Gants en coton imprégnés de nitrile.

Protection des yeux/ du visage Lunettes de protection bien étanches.

Protection corporelle: Combinaison de protection

9 Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations concernant les propriétés physiques et chimiques de base: Pour les informations

complètes voir la fiche technique du produit.

Aspect physique:

Couleur: blanc	Odeur: Non caractéristique
Seuil d'acceptation de l'odeur:	Indéterminé
Point de fusion/point de congélation :	Inconnu °C
Le point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non utilisé
Inflammabilité	La substance n'est pas inflammable.
Limite inférieure et supérieure d'explosion inférieure:	non utilisée
supérieure	non utilisée
Point d'inflammabilité	Non applicable.
Température d'allumage:	Indéterminé
Température de décomposition	Indéterminé
pH Base	Viscosité:
Viscosité cinématique	Non applicable
dynamique:	Non applicable
Solubilité Eau:	Durcit au contact avec l'eau.
Coefficient de partition n-octanol/eau. (valeur log)	Indéterminée.
Pression des vapeurs	Non applicable.
Densité et/ou densité relative	
Densité:	indéfini
Densité relative:	Indéterminé
Densité des vapeurs:	Non applicable
Caractéristiques de la particule	Voir le point 3.

9.2 Autres informations Néant

Aspect:

Forme: Poudre

Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement, ainsi que pour la

sécurité

Température d'auto-allumage:	Le produit n'est pas auto-inflammable.
Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
Minimum ignition energy	
Niveau du solvant:	
Eau:	0,0 %
Modifications de l'état d'agrégation	
Point/intervalle de ramollissement	
Propriétés inflammables	Indéterminé.
Vitesse d'évaporation	Non applicable.
Informations concernant les classes de danger physique	
Explosibles	Non applicable.
Gaz inflammables	Non applicable.
Aérosols	Non applicable.
Gaz oxydants	Non applicable.
Gaz sous pression	Non applicable.
Liquides inflammables	Non applicable.
Solides inflammables	Non applicable.
Substances et mélanges autoréactives	Non applicable.
Liquides pyrophoriques	Non applicable.
Solides pyrophoriques	Non applicable.
Substances et mélanges qui s'auto-réchauffent	Non applicable.
Substances et mélanges qui émettent des gaz	
Inflammables au contact avec l'eau	Non applicable.
Liquides oxydants	Non applicable.
Solides oxydants	Non applicable.
Péroxydes organiques	Non applicable.
Corrosifs pour les métaux	Non applicable.
Explosifs désensibilisés	Non applicable.

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Sans informations pertinentes.

10.2 Stabilité chimique Stable en conditions de stockage recommandé

Décomposition thermique / conditions à éviter: Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément à la fiche technique du produit.

10.3 Possibilité de réaction dangereuses Réactions avec les acides.

10.4 Conditions à éviter Éviter la pénétration d'eau/d'humidité pendant le stockage (le produit réagira avec l'humidité et durcira).

10.5 Matériels incompatibles: Sans informations pertinentes.

10.6 Produits de décompositions dangereux: Aucun produit de décomposition dangereux connu.

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger définies dans le règlement (CE) no. 1272/2008 Toxicité

aiguë Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 pertinentes pour la classification:

Composante / Type/ Valeur/ Espèce

CAS: 65997-15-1 Ciment Portland Dermal LD50 >2.000 mg/kg (Lièvre)

CAS: 1317-65-3 calcium carbonate Oral LD50 >5.000 mg/kg (Rat)

Corrosion / irritation de la peau

Provoque l'irritation de la peau.

Lésion grave / irritation des yeux

Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation des voies respiratoires ou de la peau

Peut provoquer une réaction allergique de la peau.

Mutagénicité des cellules germinatives

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT (toxicité spécifique pour certains organes cibles) – exposition unique

Peut provoquer l'irritation des voies respiratoires.

STOT (toxicité spécifique pour certains organes cibles) – exposition répétée

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations concernant autres dangers

Propriétés de perturbation endocrinienne aucune des substances contenues n'est enregistrée

12. Informations écologiques:

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: N'est pas classé comme étant nuisible pour la vie aquatique

Type de test / Concentration active/ méthode / Evaluation

CAS: 1317-65-3 calcium carbonate

LC50/96h >10.000 mg/l (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel))

EC50/48h >1.000 mg/l (Daphna magna (Crustacées))

EC50/72h >200 mg/l (Algues)

12.2 Persistance et dégradabilité Sans informations pertinentes.

12.3 Potentiel de bio-accumulation Sans informations pertinentes.

12.4 Mobilité dans le sol Sans informations pertinentes.

12.5 Résultats des évaluation PBT et vPvB

PBT: Ne contient pas de substances PBT

vPvB: Ne contient pas de substances vPvB.

12.6 Propriétés de perturbation endocrinienne

Le produit ne contient pas de substances à propriétés de perturbation endocrinienne.

12.7 Autres effets adverses

Observation:

Le produit contient des substances susceptibles de provoquer une opacité sévère dans l'eau.

Le produit contient des substances qui peuvent modifier le pH local et avoir ainsi un effet négatif

sur les poissons et les bactéries.

Observation:

Le produit provoque une modification importante du pH, neutraliser avant de verser.

Autres indications écologiques:

Indications générales: Ne pas infiltrer dans les eaux phréatiques, dans le réseau aquatique ou dans les égouts.

13. Considérations concernant l'élimination

13.1. Méthodes de transport des déchets

Recommandation: Le produit durcit après avoir ajouté de l'eau, donc après 5-6 heures, il peut être éliminé

avec les déchets de construction. Possible code de déchet 17 09 04.

Catalogue Européen des Déchets

10 1311	déchets de matériaux composites à base de ciment, autres que ceux visés aux rubriques 10 13 09 et 10 13 10
10 1314	déchets de bétons et boues avec du béton
HP4	Irritants - irritation de la peau et lésions oculaires
HP5	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)/toxicité par aspiration
HP13	Sensibilisants

Emballages impurs:

Recommandation:

Elimination des déchets en conformité avec les dispositions administratives.

Détergent recommandé:

Eau, éventuellement ajout de détergent.

Bien secouer les sacs.

14. Informations concernant le transport

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU				
14.2 Désignation correcte ONU pour l'expédition				
14.3 Classe(s) marchandises dangereuses, Etiquette marquage-				
14.4 Groupe de - conditionnement				
14.5 Dangers pour l'environnement Non	Non	Non	Non	Non
14.6 Précautions spéciales pour les utilisateurs /	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.
14.7 Transport maritime en vrac En conformité avec les outils OMI -	-	-	-	-
Transport/ Autres informations: dessus	N'est pas dangereux conformément aux spécifications ci-			
UN « Modèle Réglementation ».	Non applicable			

15. Informations de réglementation

15.1. Réglementations/législation spécifiques (spécifiques) en matière de sécurité, de santé et d'environnement pour la substance ou le mélange concerné :

Règlement (CE) no. 1907/2006 (REACH) avec modifications successives

Règlement (CE) no. 1272/2008 (CLP) avec modifications successives

Règlement (UE) 2020/878 (modifiant l'annexe II de REACH, concernant les exigences pour

remplir les fiches de données de sécurité).

Contient du ciment Portland avec un chrome VI soluble inférieur à 2 ppm dans la durée de conservation indiquée sur l'emballage. COV (contenu en substances volatiles) du produit: Non applicable

Étiquetage conformément au règlement (CE) no. 1272/2008 Selon l'article 2

Directive 2012/18/UE

Désignation des substances dangereuses à ANNEXE I aucune des substances contenues n'est enregistrée

REGLEMENT (CE) NO. 1907/2006 ANNEXE XVII

La commercialisation et l'utilisation du ciment sont soumises à une restriction sur la teneur en Cr(VI) soluble.

(Annexe XVII, point 47 de REACH, composés du chrome VI)

Conditions de restriction: 47

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques - Annexe II

aucune des substances contenues n'est enregistrée

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS RESTRICTIONNES (Valeur limite supérieure aux fins de l'octroi d'une autorisation en vertu de l'article 5, paragraphe (3))

aucune des substances contenues n'est enregistrée

Annexe II - PRECURSEURS EXPLOSIFS QUI DOIVENT ETRE RAPPORTES

aucune des substances contenues n'est enregistrée

Règlement (CE) no. 273/2004 (CLP) sur les précurseurs des drogues

aucune des substances contenues n'est enregistrée

Règlement (CE) no. 111/2005 établissant les règles de surveillance du commerce des précurseurs de drogues entre la Communauté et les pays tiers

aucune des substances contenues n'est enregistrée

15.2 Evaluation de la sécurité chimique: Aucune évaluation de la sécurité chimique effectuée.

16. Autres informations

Les données ont été rapportées sur la base de nos connaissances actuelles, mais elles ne représentent aucune garantie pour les caractéristiques du produit et ne motivent aucune relation juridique contractuelle.

Principes pertinents

La liste de phrases de danger suivante représente le texte intégral des phrases de danger mentionnées dans cette fiche de données de sécurité (en particulier dans la section 3) et se réfère aux exigences du règlement (CE) no. 1907/2006 (REACH), Annexe II, avec les modifications ultérieures (Règlement (UE) 2020/878)

Les phrases mentionnées ici ne se réfèrent pas au produit lui-même, mais se réfèrent aux composants

individuels du produit et sont fournies à titre informatif uniquement.

H315 Provoque l'irritation de la peau.

H317 Peut provoquer une réaction allergique de la peau.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H335 Peut provoquer l'irritation des voies respiratoires..

EUH203 Contient du chrome (VI). Peut provoquer une réaction allergique de la

Étiquetage conformément au règlement (CE) no. 1272/ l'article 2	
Corrosion / irritation de la peau Classification selon le règlement (CE) no. 1272/2008 Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Corrosion cutanée/irritation cutanée Lésions oculaires graves/irritation oculaire Sensibilisation cutanée Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Abréviations et acronymes:

RID: Réglementation relative au transport ferroviaire international de substances dangereuses

ADR: Accord européen relatif au transport routier international des marchandises dangereuses

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses

IATA: Association Internationale de Transport Aérien

IATA-DGR: Association Internationale de Transport Aérien - Règlements sur les substances dangereuses

ICAO: Organisation Internationale d'Aviation Civile

GHS: Système Global Harmonisé

EINECS: Inventaire européen des produits chimiques commerciaux existants

ELINCS: Liste européenne des substances chimiques notifiées

CAS: Numéro CAS (angl.) CAS Registry Number, CAS = Chemical Abstracts Service)

LC50 La concentration létale nécessaire pour tuer la moitié des membres d'une population de test

LD50 La dose létale nécessaire pour tuer la moitié des membres d'une population de test

PBT: Persistant, Bio-accumulatif, Toxique

SVHC : Substances particulièrement préoccupantes

vPvB: Très persistant et bio-accumulatif

Skin Irrit. 2 Corrosion / irritation de la peau– Catégorie 2

Eye Dam. 1 Lésion grave des yeux / irritation des yeux - Catégorie 1

Skin Sens. 1 Sensibilisation de la peau– Catégorie 1

Skin Sens. 1B: Sensibilisation de la peau– Catégorie 1B

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)– Catégorie 3